

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV L'EPARGNANT

SICAV L'EPARGNANT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Fathi SAIDI.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020 (Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>187 491 320</b>	<b>175 796 453</b>
Obligations et valeurs assimilées		175 471 289	175 796 453
Titres OPCVM		12 020 031	-
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>53 157 629</b>	<b>68 007 078</b>
Placements monétaires	5	43 394 506	63 492 947
Disponibilités		9 763 123	4 514 131
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>450 779</b>	<b>245 209</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>241 099 728</b>	<b>244 048 740</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	439 860	462 426
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	53 309	30 476
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>493 169</b>	<b>492 902</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	228 156 242	229 769 407
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		844	1 648
Sommes distribuables de l'exercice		12 449 472	13 784 782
<b>ACTIF NET</b>		<b>240 606 559</b>	<b>243 555 838</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>241 099 728</b>	<b>244 048 740</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	année 2020	année 2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>9 042 270</b>	<b>10 990 078</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 042 270	10 990 078
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>5 105 175</b>	<b>7 677 016</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>14 147 445</b>	<b>18 667 094</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(1 149 919)	(1 372 445)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>12 997 526</b>	<b>17 294 649</b>
<b>Autres produits</b>		209 598	8 665
<b>Autres charges</b>	13	(285 377)	(343 747)
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		(200)	(200)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>12 921 547</b>	<b>16 959 367</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(472 075)	(3 174 584)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>12 449 472</b>	<b>13 784 782</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		472 075	3 174 584
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		329 689	188 017
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		311 110	209 311
Frais de négociation de titres		(2 113)	(22)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>13 560 233</b>	<b>17 356 673</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	année 2020	année 2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>13 560 233</b>	<b>17 356 673</b>
Résultat d'exploitation	12 921 547	16 959 367
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	329 689	188 017
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	311 110	209 311
Frais de négociation de titres	(2 113)	(22)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(13 785 644)</b>	<b>(15 947 160)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(2 723 867)</b>	<b>(72 238 577)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	170 054 733	149 787 872
- Régularisation des sommes non distribuables	255 921	116 094
- Régularisation des sommes distribuables	5 522 885	4 686 140
<b>Rachats</b>		
- Capital	(172 279 181)	(218 776 302)
- Régularisation des sommes non distribuables	(283 323)	(191 347)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 994 902)	(7 861 034)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(2 949 279)</b>	<b>(70 829 064)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	243 555 838	314 384 903
En fin de l'exercice	240 606 559	243 555 838
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	2 324 718	3 023 696
En fin de l'exercice	2 302 212	2 324 718
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,511</b>	<b>104,767</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,42%</b>	<b>5,84%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2020**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020 et conformément au Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020- 30 du 10 juin 2020, ce taux a été ramené à 35% au titre des placements dont le taux de rémunération des revenus au mois de janvier dépasse le taux moyen du marché monétaire diminué d'un point en pourcentage.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE » à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2- Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date .

En conséquence, les placements en obligations sont évaluées au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.3- Évaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **3.4- Évaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 187.491.320 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
		<b>168 046 459</b>	<b>175 471 289</b>	<b>72,93%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>				
		<b>82 338 930</b>	<b>85 873 409</b>	<b>35,69%</b>
AB SUB 2010	30 000	999 000	1 019 972	0,42%
AB SUB 2010	20 000	666 000	679 982	0,28%
AB SUB 2011-1	20 000	200 000	202 567	0,08%
AMENBANK 2009 A	20 000	532 600	538 453	0,22%
AMENBANK A 2008	15 000	299 940	309 512	0,13%
AMENBANK B 2008	25 000	1 000 000	1 034 367	0,43%
AMENBANK2009 B	30 000	798 900	811 547	0,34%
AMENBANK 2017 SUB A	50 000	1 920 785	2 052 127	0,85%
AIL 2015-1 B	15 000	600 000	615 175	0,26%
ATBSUB2009 B1	10 000	400 000	411 244	0,17%
ATL SUB 2017	7 000	560 000	567 369	0,24%
ATL SUB 2017	5 000	400 000	405 264	0,17%
ATL 2014-2	10 000	200 000	207 282	0,09%
ATL 2014-2	5 000	100 000	103 641	0,04%
ATL 2014-3 C	10 000	400 000	422 232	0,18%
ATL 2014-3 C	10 000	400 000	422 232	0,18%
ATL 2014-3 C	20 000	800 000	844 464	0,35%
ATL 2015-1 C	30 000	1 200 000	1 235 306	0,51%
ATL 2016-1 C	30 000	1 800 000	1 857 176	0,77%
ATL 2017-1 C	20 000	1 600 000	1 679 598	0,70%
ATL 2017-1 C	30 000	2 400 000	2 519 398	1,05%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	2 000 000	2 020 384	0,84%
ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	400 000	413 468	0,17%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	1 800 000	1 848 921	0,77%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	800 000	834 602	0,35%
ATTIJARI-LEASING 2014 B	20 000	400 000	400 340	0,17%
BH 2009 A	20 000	614 000	614 000	0,26%
BH SUB 2015 B	50 000	2 000 000	2 071 014	0,86%
BH SUB 2016-1 B	50 000	3 000 000	3 117 863	1,30%
BH SUB 2015 B	50 000	1 922 301	2 043 198	0,85%
BH F SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 063 211	0,44%
BH V SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 058 921	0,44%
BNA 2009 SUB	28 000	745 640	769 291	0,32%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	4 000 000	4 144 960	1,72%
BTE 2011 B	10 000	600 000	626 721	0,26%
BTE 2016 B	50 000	4 000 000	4 225 097	1,76%
BTK 2009 C	10 000	333 000	350 545	0,15%
CIL 2016/1 F	30 000	600 000	622 586	0,26%
CIL 2016/2	15 000	600 000	631 475	0,26%
CIL 2017-1	5 000	200 000	206 230	0,09%
HL 2013/2	10 000	200 000	209 864	0,09%
HL 2015-1 B	20 000	800 000	833 723	0,35%
HL 2015-2 B	40 000	2 400 000	2 514 795	1,05%

HL 2016-1	20 000	400 000	412 475	0,17%
HL 2016-2 B	5 000	300 000	301 703	0,13%
HL 2017-1 B	20 000	1 600 000	1 689 224	0,70%
HL SUB 2015-1 B	10 000	400 000	402 500	0,17%
HL 2017-2 B	30 000	2 400 000	2 471 850	1,03%
HL 2017-2 B	2 842	227 360	234 167	0,10%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	540 000	557 095	0,23%
STB 2008/2	50 000	1 562 500	1 632 872	0,68%
STB 2008/2	20 000	636 000	656 395	0,27%
STB 2020-1 C FIXE	50 000	5 000 000	5 312 219	2,21%
TL 2013-2 B	10 000	200 000	210 964	0,09%
TL 2014-1 B	20 000	400 000	415 916	0,17%
TL 2014-2 B	20 000	400 000	401 094	0,17%
TL 2015-1 B	30 000	1 200 000	1 247 487	0,52%
TL 2015-2	20 000	1 200 000	1 261 558	0,52%
TL 2015-2	10 000	600 000	630 779	0,26%
TL 2016-1 B	30 000	1 800 000	1 882 553	0,78%
TL SUB 2015 B	20 000	800 000	825 626	0,34%
TL SUB 2016	20 000	1 600 000	1 683 963	0,70%
TL 2017-1 B	10 000	800 000	828 311	0,34%
UIB 2009-1 B	40 000	1 065 200	1 086 644	0,45%
UIB 2009-1 C	20 000	900 000	919 271	0,38%
UIB 2011-1 A	20 000	200 000	204 454	0,08%
UIB 2011-1 B	20 000	1 100 000	1 119 290	0,47%
UIB SUB 2015 B	20 000	800 000	825 775	0,34%
UIB SUB 2015 B	10 000	400 000	412 888	0,17%
UIB SUB 2016	50 000	4 000 000	4 236 066	1,76%
UIB SUB 2016	30 000	2 315 704	2 490 942	1,04%
UIB SUB 2016	25 000	2 000 000	2 118 033	0,88%
UNIFACTOR A 2015	20 000	400 000	420 192	0,17%
CIL 2016/2	10 000	400 000	420 984	0,17%
<b>Obligations de L'Etat</b>		<b>2 985 500</b>	<b>3 084 997</b>	<b>1,28%</b>
EMP NATIONAL 2014 B	13 000	248 000	265 770	0,11%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	2 737 500	2 819 228	1,17%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>82 722 029</b>	<b>86 512 882</b>	<b>35,96%</b>
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	18 089 280	7,52%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 168 199	2,98%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	3 088 512	1,28%
BTA 08-2022	12 200	11 789 449	12 338 865	5,13%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	8 944 581	3,72%
BTA 04-2023	37 000	35 451 480	36 883 445	15,33%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>11 999 488</b>	<b>12 020 031</b>	<b>5,00%</b>
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	99 140	11 999 488	12 020 031	5,00%
<b>TOTAL</b>		<b>180 045 947</b>	<b>187 491 320</b>	<b>77,92%</b>



Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2020 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2019</u></b>	<b>168 629 730</b>	<b>6 157 624</b>	<b>1 009 099</b>	<b>175 796 453</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Obligations	5 000 000			5 000 000	
Emprunt national	0			0	
Bons du trésor assimilables	35 451 480			35 451 480	
Titres OPCVM	12 999 472			12 999 472	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Obligations	(40 102 376)			(40 102 376)	295 852
Bons du trésor assimilables	0			0	0
Emprunt national	(932 375)			(932 375)	15 125
Titres OPCVM	(999 983)			(999 983)	133
<b>* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u></b>					
			329 689	329 689	
<b>* <u>Variations des intérêts courus</u></b>					
		(51 040)		(51 040)	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2020</u></b>	<b>180 045 948</b>	<b>6 106 584</b>	<b>1 338 788</b>	<b>187 491 320</b>	<b>311 110</b>

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 43.394.506 se détaillant comme suit :

	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% actif net
<b><u>Comptes à terme STB</u></b>	<b>40 000 000</b>	<b>40 394 959</b>	<b>16,79%</b>
Placement au 10/01/2021 (au taux de 6,8%) 181 jours	1 000 000	1 025 337	0,43%
Placement au 11/01/2021 (au taux de 6,8%) 182 jours	1 000 000	1 025 337	0,43%
Placement au 02/05/2021 (au taux de 6,8%) 182 jours	2 000 000	2 017 587	0,84%
Placement au 03/05/2021 (au taux de 6,8%) 183 jours	2 000 000	2 017 587	0,84%
Placement au 04/05/2021 (au taux de 6,8%) 183 jours	2 000 000	2 017 289	0,84%
Placement au 03/01/2021 (au taux de 6,8%) 91 jours	2 000 000	2 025 933	0,84%
Placement au 10/05/2021 (au taux de 6,8%) 180 jours	3 000 000	3 021 909	1,26%
Placement au 11/05/2021 (au taux de 6,8%) 180 jours	2 000 000	2 014 308	0,84%
Placement au 12/01/2021 (au taux de 6,8%) 91 jours	5 000 000	5 058 126	2,10%
Placement au 23/05/2021 (au taux de 6,8%) 180 jours	1 000 000	1 005 365	0,42%
Placement au 24/01/2021 (au taux de 6,8%) 90 jours	2 000 000	2 019 375	0,84%
Placement au 25/01/2021 (au taux de 6,8%) 91 jours	2 000 000	2 019 375	0,84%
Placement au 26/01/2021 (au taux de 6,8%) 92 jours	2 000 000	2 019 375	0,84%
Placement au 27/01/2021 (au taux de 6,8%) 93 jours	2 000 000	2 019 375	0,84%
Placement au 28/01/2021 (au taux de 6,8%) 94 jours	2 000 000	2 019 375	0,84%
Placement au 31/01/2021 (au taux de 6,8%) 94 jours	2 000 000	2 018 481	0,84%
Placement au 01/02/2021 (au taux de 6,8%) 95 jours	2 000 000	2 018 481	0,84%
Placement au 02/02/2021 (au taux de 6,8%) 96 jours	2 000 000	2 018 481	0,84%
Placement au 30/05/2021 (au taux de 6,8%) 182 jours	3 000 000	3 013 861	1,25%
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>	<b>2 995 475</b>	<b>2 999 548</b>	<b>1,25%</b>
Certificat de dépôt STB au 01/01/2021 (au taux de 6,8%) 10 jours	2 995 475	2 999 548	1,25%
<b>TOTAL</b>	<b>42 995 475</b>	<b>43 394 506</b>	<b>18,04%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>			<b>18,00%</b>

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 450.779 contre D : 245.209 au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Retenues à la source sur BTA	207 382	1 804
Retenues à la source sur obligations	82 993	83 002
Autres	160 404	160 404
<b>Total</b>	<b><u>450 779</u></b>	<b><u>245 209</u></b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 439.860 contre D : 462.426 au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Gestionnaire	79 329	60 646
Dépositaire	108 996	120 939
Commission de distribution	251 535	280 841
<b>Total</b>	<b><u>439 860</u></b>	<b><u>462 426</u></b>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 53.309 contre D : 30.476 au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	22 926	23 045
Retenue à la source	20 751	-
Autres (TCL)	9 632	7 431
<b>Total</b>	<b><u>53 309</u></b>	<b><u>30 476</u></b>

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2020, se détaillent ainsi :

### **Capital au 31-12-2019**

Montant	229 769 407
Nombre de titres	2 324 718
Nombre d'actionnaires	3 167

### **Souscriptions réalisées**

Montant	170 054 733
Nombre de titres émis	1 720 540
Nombre d'actionnaires nouveaux	187

### **Rachats effectués**

Montant	(172 279 181)
Nombre de titres rachetés	(1 743 046)
Nombre d'actionnaires sortants	(397)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	329 689
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	311 110
Régularisation des sommes non distribuables	(27 402)
Frais de négociation de titres	(2 113)

### **Capital au 31-12-2020**

Montant	228 156 242
Nombre de titres	2 302 212
Nombre d'actionnaires	2 957

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 9.042.270 contre D : 10.990.078 au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>6 262 119</u></b>	<b><u>8 732 130</u></b>
- Intérêts	6 262 119	8 732 130
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>2 780 152</u></b>	<b><u>2 257 948</u></b>
- Intérêts ( BTA et emprunt national)	2 780 152	2 257 948
<b>TOTAL</b>	<b>9 042 270</b>	<b>10 990 078</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 5.105.175 contre D : 7.677.016 au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Intérêts des billets de trésorerie	-	131 927
Intérêts des comptes à terme	2 780 206	4 425 912
Intérêts des certificats de dépôt	2 324 969	3 119 177
<b>TOTAL</b>	<b>5 105 175</b>	<b>7 677 016</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 1.149.919 contre D : 1.372.445 au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	776 569	926 846
Rémunération du dépositaire	186 675	222 799
Commission de distribution	186 675	222 799
<b>TOTAL</b>	<b>1 149 919</b>	<b>1 372 445</b>

**Note 13 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 285.377 contre D : 343.747 au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Redevance CMF	248 900	297 066
TCL	36 440	46 647
Autres	37	34
<b>TOTAL</b>	<b>285 377</b>	<b>343 747</b>

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par action et ratios pertinents**

<b><u>Données par action</u></b>	<b><u>2020</u></b>	<b><u>2019</u></b>	<b><u>2018</u></b>	<b><u>2017</u></b>	<b><u>2016</u></b>
Revenus des placements	6,145	8,030	6,788	5,777	5,200
Charges de gestion des placements	(0,499)	(0,590)	(0,655)	(0,636)	(0,604)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>5,646</b>	<b>7,439</b>	<b>6,133</b>	<b>5,142</b>	<b>4,596</b>
Autres produits	0,091	0,004	0,005	0,004	0,004
Autres charges	(0,124)	(0,148)	(0,032)	-	-
Contribution conjoncturelle	-	-	-	(0,366)	-
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,613</b>	<b>7,295</b>	<b>6,105</b>	<b>4,779</b>	<b>4,600</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,205)	(1,366)	(0,831)	(0,343)	(0,109)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,408</b>	<b>5,930</b>	<b>5,275</b>	<b>4,437</b>	<b>4,492</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,143	0,081	0,628	0,041	(0,007)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,135	0,090	(0,539)	0,067	0,073
Frais de négociation des titres	-	-	-	-	-
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,277</b>	<b>0,171</b>	<b>0,089</b>	<b>0,107</b>	<b>0,066</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>5,890</b>	<b>7,466</b>	<b>6,194</b>	<b>4,887</b>	<b>4,666</b>

<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,277</b>	<b>0,171</b>	<b>0,089</b>	<b>0,107</b>	<b>0,066</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,012)	(0,032)	(0,009)	(0,009)	(0,003)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,266</b>	<b>0,139</b>	<b>0,080</b>	<b>0,099</b>	<b>0,063</b>
Distribution de dividendes	5,930	5,274	4,437	4,492	4,436
Valeur liquidative	104,511	104,767	103,974	103,056	103,013

#### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,48%	0,87%	0,57%	0,62%	0,59%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,06%	0,03%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen(*)	5,34%	6,08%	5,28%	4,50%	4,52%

(\*): Les données comparatives ont été retraitées pour les besoins de comparabilité

#### **Note 14-2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur**

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020**

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SICAV EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV EPARGNANT au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.



En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de conseil d'administration par référence aux données portées dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

IL incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Les actifs de la SICAV EPARGNANT représentés en valeurs mobilières totalisent 79,01% de l'actif total au 31 décembre 2020. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
2. La SICAV EPARGNANT détient 12,47% des emprunts obligataires émis par la banque UIB. Ce taux dépasse le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
3. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 29 mars 2021

**Le Commissaire aux comptes :**  
**Fathi SAIDI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions ou opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

**1.** Courant l'exercice 2020, la société a conclu une convention de gestion avec la société STB FINANCE (société du groupe STB). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société moyennant une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette convention a pris effet à partir du 16 juillet 2020.

Au titre de l'exercice 2020, le montant de cette rémunération s'élève à 310 mille dinars.

**II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

**2.** Antérieurement à l'exercice audité, une convention de gestion a été conclue avec la société STB MANAGER (société du groupe STB). Celle-ci était chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société moyennant une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette convention a été résiliée à compter du 16 juillet 2020.

Au titre de l'exercice 2020, le montant de cette rémunération s'élève à 467 mille dinars.

**3.** Antérieurement à l'exercice audité, une convention, conclue avec la Société Tunisienne de Banque (STB), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2020, le montant de cette rémunération s'élève à 187 mille dinars

**4.** La Société Tunisienne de Banque (STB), est chargée de la distribution de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2020, le montant de cette rémunération s'élève à 187 mille dinars

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 29 mars 2021

**Le Commissaire aux comptes :**

**Fathi SAIDI**